
Concours *Achetez local & gagnez votre achat!*

Règlements du concours

1. Conditions de participation au concours :

- ✓ Avoir acheté un ou des produits locaux provenant de l'une des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière.
- ✓ Chaque inscription doit présenter une liste d'achat qui a été effectuée dans un délai maximal de 7 jours précédant la date du tirage de la semaine en cours.
- ✓ L'entreprise locale doit offrir un service et des produits respectant les mesures d'hygiène et de sécurité concernant la Covid-19.
- ✓ Être âgé de 18 ans et plus.
- ✓ Le formulaire doit être complété en entier pour être admissible.
- ✓ Le participant doit résider dans la province de Québec.
- ✓ Une inscription par facture. Une personne peut compléter plusieurs inscriptions.
- ✓ Tout achat inférieur à 100 \$ taxes incluses sera remboursé dans son entièreté. Si toutefois votre achat est supérieur à 100 \$ taxes incluses, nous vous rembourserons la somme maximale de 100 \$.
- ✓ La présentation de la facture est obligatoire pour réclamer le prix.

2. Comment participer au concours :

- ✓ Achetez un ou des produits locaux provenant de l'une des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière. Pour vous aider à trouver des entreprises qui offrent leurs produits locaux, vous pouvez consulter la page Internet suivante: <https://www.goutezlotbiniere.com/a-voir/savourez-lotbiniere-a-lannee/en-temps-de-covid-19/>
- ✓ Complétez le formulaire disponible via la page Facebook de Goûtez Lotbinière.
- ✓ Chaque inscription doit présenter une liste d'achat qui a été effectuée dans un délai maximal de 7 jours précédant la date du tirage de la semaine en cours.
- ✓ Conservez précieusement votre facture, elle est obligatoire pour le remboursement aux gagnants.

3. Période (date et heure) de participation :

- ✓ Premier tirage : Du 6 avril à 00 h 00 au 12 avril 2020 à 23 h 59.
- ✓ Deuxième tirage : Du 13 avril à 00 h 00 au 19 avril 2020 à 23 h 59.
- ✓ Troisième tirage : Du 20 avril à 00 h 00 au 26 avril 2020 à 23 h 59.
- ✓ Quatrième tirage : Du 27 avril à 00 h 00 au 3 mai 2020 à 23 h 59.
- ✓ Cinquième tirage : Du 4 mai à 00 h 00 au 10 mai 2020 à 23 h 59.

4. Description de la méthode d'attribution des prix :

- ✓ Chaque semaine du 13 avril au 11 mai le nom du gagnant sera tiré au hasard parmi tous les formulaires reçus et admissibles. Il y aura cinq gagnants au total.

5. Lieu, date et heure de la désignation du gagnant du prix :

- ✓ Le lundi 13 avril 2020 à midi pour le premier tirage.
MRC de Lotbinière, 6375, rue Garneau, Sainte-Croix (Québec), G0S 2H0.

- ✓ Le lundi 20 avril 2020 à midi pour le deuxième tirage.
MRC de Lotbinière, 6375, rue Garneau, Sainte-Croix (Québec), G0S 2H0.
- ✓ Le lundi 27 avril 2020 à midi pour le troisième tirage.
MRC de Lotbinière, 6375, rue Garneau, Sainte-Croix (Québec), G0S 2H0.
- ✓ Le lundi 4 mai 2020 à midi pour le quatrième tirage.
MRC de Lotbinière, 6375, rue Garneau, Sainte-Croix (Québec), G0S 2H0.
- ✓ Le lundi 11 mai 2020 à midi pour le cinquième tirage.
MRC de Lotbinière, 6375, rue Garneau, Sainte-Croix (Québec), G0S 2H0.

6. La mention du média utilisé pour aviser du gagnant du prix :

- ✓ Les gagnants seront dévoilés sur la page Facebook de Goûtez Lotbinière.

7. L'endroit, la date et l'heure limite où les prix doivent être réclamés :

- ✓ Les prix doivent être réclamés au plus tard 14 jours après la date de la désignation du gagnant sur la page Facebook de Goûtez Lotbinière, par téléphone au 418 926-3407 poste 226 soit avant le :
 - Première tirage : 27 avril 2020 à 16 h 30.
 - Deuxième tirage : 4 mai 2020 à 16 h 30.
 - Troisième tirage : 11 mai 2020 à 16 h 30.
 - Quatrième tirage : 18 mai 2020 à 16 h 30.
 - Cinquième tirage : 25 mai 2020 à 16 h 30.
- ✓ Si le prix n'est pas réclamé par le gagnant dans les 14 jours suivant le tirage, nous procéderons à un deuxième tirage et le premier gagnant sera disqualifié.

8. La mention que les personnes suivantes sont exclues du concours :

La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agent ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

9. La mention du texte suivant :

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Facebook n'est aucunement liée à ce concours.

10. La nature de l'épreuve à laquelle doit se soumettre un gagnant pour obtenir son prix.

- ✓ La présentation de la facture est obligatoire pour réclamer le prix.

Concours *Achetez local & gagnez votre achat!*

Réclame du concours

1. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu doit s'assurer que la réclame de ce concours ne laisse pas croire qu'une personne :

- ✓ A gagné un prix donné :
- ✓ Peut participer à un concours aux fins de recevoir un prix ou de pouvoir en gagner un, lorsqu'en fait tous les participants reçoivent un prix.

Cette personne doit s'assurer que la réclame indique le nombre et la description des prix offerts lors de ce concours, leur valeur respective, qu'elle mentionne s'il s'agit d'un seul prix ou qu'elle indique la plus petite et la plus grande valeur des prix.

Elle doit aussi s'assurer que la réclame précise de quelle façon et à quel endroit le public peut se procurer le texte des règlements du concours.

Elle doit de plus s'assurer que la réclame indique la nature de l'épreuve à laquelle le gagnant doit se soumettre pour obtenir son prix, lorsque la participation à un concours publicitaire nécessite l'achat d'un bien ou d'un service.

Nombre de prix : cinq

Le prix comprend tous les éléments suivants :

- ✓ Le remboursement de l'achat d'un produit local provenant de l'une des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière jusqu'à une concurrence de 100 \$. Les gagnants doivent présenter leur facture pour être remboursés.
- ✓ Le remboursement sera fait par chèque.
- ✓ Les règlements du concours seront disponibles sous l'onglet *Concours – Achetez local et gagnez votre achat* du site Goûtez Lotbinière.
- ✓ La présentation de la facture est obligatoire pour réclamer le prix.
- ✓ Si le prix n'est pas réclamé par le gagnant dans les 14 jours suivant le tirage, nous procéderons à un deuxième tirage et le premier gagnant sera disqualifié.